



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



DCI INFRALOG NPC



Lille, le 25 août 2017

M. le Directeur
de l'Infralog NPC

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

La séquence sociale que nous traversons depuis le début de cette année n'est pas de nature à nous rassurer en matière de dialogue social et de respect des salarié-e-s.

En répondant par le mépris aux revendications des cheminot-e-s, en comptant sur le pourrissement de la situation, le Gouvernement, l'UTP et la Direction de SNCF RESEAU n'ont jamais montré leurs ambitions de négocier sur la base du progrès social et de l'amélioration de la qualité et de la sécurité du Service Public Ferroviaire.

Les reculades et les retournements enregistrés ces derniers mois sur les négociations concernant les conditions sociales des cheminot-e-s, le recours aux ordonnances sur la loi « Travail XXL » prouvent, si besoin était, l'état de fébrilité des responsables politiques et patronaux qui nous gouvernent et dirigent les entreprises. Les actes de répression et le mépris de la démocratie démontrent le bien-fondé des actions engagées par les salarié-e-s avec la CGT.

Concernant l'emploi, on ne compte plus les postes de tous collègues prévus aux Cadres d'Organisation non tenus. Au-delà des difficultés sur les organisations de travail, les conditions de production ne cessent de se dégrader et permet à l'entreprise des économies substantielles.

De plus en plus, la Direction demande d'externaliser (ou demande comment procéder pour externaliser) certaines tâches et missions quitte à voir certains métiers se vider de leur contenu. Des engins arrivent sur l'Établissement avec des maintenances sous-traitées par le privé.

La CGT dénonce le choix de l'entreprise de réduire encore plus l'offre de formation proposées aux cheminot-es aussi bien en quantité qu'en qualité. Pour la CGT, la formation ne doit se réduire au prisme du coût et doit permettre aux agents l'accès à une formation professionnelle de qualité qui se doit d'être continue toute la carrière.

Les modifications amenées par le CSE combattu par la CGT en juin 2016 ainsi que la mise en œuvre du forfait- jour au forceps durcissent les conditions de travail.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, le Secteur Fédéral CGT des Cheminot-e-s avec son UFCM-CGT vous dépose une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- *L'emploi*
- *La formation*
- *L'externalisation*
- *La sécurité*
- *L'agent seul (isolé)*

Dans l'attente d'être reçu, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

GUILHERME isabelle

SENS Dominique

